



Communiqué de presse

Arzier, 31 janvier 2025

31 janvier : Trêve pour les loups

Aujourd'hui se terminent les « mesures de régulation » des loups. Selon toutes les organisations qui se battent sérieusement pour leur protection, le contrôle de cette chasse dans les cantons est devenu hors de contrôle. En même temps, la nouvelle loi sur la chasse entre en vigueur avec un règlement modifié, permettant désormais la chasse annuelle (régulation) des loups du 1er septembre au 31 janvier.

L'ALLJ (Avenir loup Lynx Jura) condamne toute l'évolution de la législation sur la chasse depuis le référendum de 2020. Les reculs en matière de protection des espèces et de la biodiversité sont choquants. La Suisse confirme une fois de plus sa position retardataire dans le domaine de la protection de la nature et de la biodiversité. L'ALLJ défend clairement l'idée qu'une cohabitation sans conflit entre l'homme, le loup et les animaux de rente ne peut être obtenue que par une protection efficace des troupeaux, et non par une facilitation des abattages. Elle attend des cantons qu'ils offrent un soutien maximal aux agriculteurs pour la protection des troupeaux et qu'ils ne fassent pas usage de la régulation du loup.

En 2024, 110 loups ont été tués. Cela représente environ un tiers de la population totale de loups en Suisse (source : KORA). On ne sait pas quels loups ont été tués et si des ordonnances ont été émises pour chacun d'entre eux. Bien que l'ADN des animaux soit déterminé, l'analyse prend du temps et il n'y a pas de sanction pour les tirs de loups abattus par erreur.

Il est avéré que dans plusieurs zones de meutes, plus de loups ont été tués que les membres de meutes précédemment comptabilisés. En Valais, des loups ont été tués sans qu'il y ait d'ordonnance en place. Sur Vaud, au moins deux loups ont été blessés par balle, grièvement semble-t-il, mais n'ont pas été retrouvés. Dans les Grisons, trois lynx ont été tués par erreur, dont deux jeunes. La chasse nocturne et l'utilisation de moyens interdits ont été spécifiquement employés pour la chasse aux loups. On ignore sur quelle base légale cela a été fait. Cette chasse semble être devenue illisible et hors de contrôle.

À l'avenir, sur la base du nouveau règlement de chasse, des meutes entières pourraient être abattues. Le règlement, contradictoire et formulé de manière peu claire, permet désormais de d'abattre des loups sur simple soupçon. Nous déplorons profondément cette évolution et continuerons de nous battre de toutes nos forces pour la protection des grands prédateurs.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

FR : Éric Jaquet, Président 079 / 639 08 41, president@louplynxjura.org

AL : Susanne Clauss, Vice-présidente 079 / 436 35 37, be@louplynxjura.org